

## Réunion du Conseil Municipal du 16 juin 2009

M. le Maire a tout d'abord abordé le sujet de l'environnement et des mesures à mettre en place dans le cadre du développement durable du village. Il souhaite que le développement durable, qui n'est pas de l'écologie, soit l'affaire de tous et non une affaire personnelle. Chacun est invité à se prononcer sur cette question. Mme Dominique SOUFFLEUR évoque la possibilité d'un soutien à l'agriculture biologique. M. Joël BROUSMICHE reprenant ce sujet souhaite que les aides qui pourraient être attribuées le soient en fonction des moyens financiers, sans distinction. Il est également abordé le projet de remembrement. M. le Maire suggère de revoir cette question au cours des prochaines réunions afin que chacun puisse y réfléchir.

Le Conseil Municipal doit statuer sur le tarif des ordures ménagères pour l'année 2009 ainsi que sur l'adhésion au SMICTOM et aux déchetteries qui y sont rattachées. Tous les éléments nécessaires à ces décisions ont été donnés lors de la réunion du 26 mars. Après délibération, le Conseil décide, à l'unanimité :

- d'appliquer en 2009 les mêmes tarifs qu'en 2008
- de demander son adhésion aux déchetteries à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, avec une prise en charge du surcoût par la Commune ;
- de demander son adhésion au SMICTOM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

M. le Maire informe ensuite l'assemblée que la journée de solidarité a été effectuée par les employés communaux le 6 mai 2009.

Il précise que la Carte Communale a été approuvée et validée par la Préfecture.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification des statuts du GAPP, suite à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Thiérache Ardennaise.

Il prend connaissance du montant de l'indemnité du Receveur Municipal pour l'année 2009 et l'accepte. Par délibération à l'unanimité, il donne tout pouvoir à M. le Maire pour valider cette indemnité pendant toute la durée de son mandat.

Le Conseil Municipal revient ensuite sur le sujet de l'occupation du domaine communal, sans droit ni titre. M. Philippe BOCQUET suggère que le Conseil organise un tour du village pour dresser un état de lieux. Il est décidé de se réunir le dimanche 21 juin 2009 à 8 heures 30.

M. le Maire fait part à l'Assemblée du courrier de Maître MOUZON suite à l'échange de terrain proposé par les Consorts JEUNIAUX. Le prix proposé étant trop élevé, M. le Maire souhaite pour le moment suspendre l'échange. Il demande la vérification des limites exactes du chemin communal et souhaite savoir si les arbres sont propriétés de la commune. Il souligne l'intérêt de dresser un état de toutes les propriétés communales.

Suite aux difficultés rencontrées avec un chien errant dans le hameau de BOGNY et le refus par la SPA de se déplacer, M. le Maire souhaite une réflexion sur la mise en place d'un chenil.

M. le Maire détaille au Conseil les travaux qui sont en cours sur le réseau d'eau. Il souhaite également établir un plan précis du réseau des canalisations d'eau et demande à la Commission de l'Eau de se réunir.

Le Conseil Municipal décide ensuite par délibération à l'unanimité d'autoriser le Maire à délivrer les concessions du cimetière ; de fixer le tarif applicable pour la taille par la commune des haies et arbres dangereux de deux riverains ; d'accepter l'indemnité de 2.50 € versée par l'Etat pour l'acquisition d'une parcelle de 5 mètres carrés dans l'emprise de l'A304.

Le Conseil Municipal décide d'accorder des subventions d'un même montant que l'année précédente aux associations suivantes : FJEP Rimogne, la société de chasse LA MARLOTTE et LES MARCASSINS HURLANTS.

La parole étant donnée aux élus, M. Joël BROUSMICHE informe le Conseil que Mme SUCHER souhaite la pose d'un compteur d'eau extérieur. M. Philippe BOCQUET fait part de la pose de 5 nouvelles lampes de rue, de la visite des services du SIENO pour un projet de dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques. Il signale que les travaux de voiries réalisés par l'entreprise COLAS sont pratiquement terminés et qu'il ne reste plus que la signalisation et la pose des panneaux.